

et les dépenses à \$10,742,807, laissant un découvert de \$982,491. La dette consolidée de la province du Canada, moins le fond d'amortissement, s'élevait au 1er janvier 1864, à la somme de \$60,355,472.

Après avoir rappelé par divers extraits, les opinions de tous ceux qui sont connus pour s'intéresser à la colonisation, M. Drapeau soumet son plan d'organisation, qui fait l'objet de la dernière partie de sa brochure. Ce plan se divise comme suit :

- 1° Deux sections de colonisation avec deux intendants de colonisation.
- 2° Régions administratives locales de la colonisation.
- 3° Octrois gratuits rendus plus généraux.
- 4° Agences diverses à l'étranger.
- 5° Divisions séparées pour le Haut et le Bas-Canada.

Je comprends parfaitement bien que des sociétés de colonisation ne peuvent pas se charger seules d'un plan d'organisation aussi dispendieux et aussi étendu, mais d'un autre côté le gouvernement s'en chargera-t-il jamais, même en supposant que la confédération remplacerait l'union des provinces ? C'est fort douteux ; mais, comme dit très-bien M. Drapeau dans l'épigraphe qu'il a choisie, il faut profiter du passé, servir le présent et préparer l'avenir.

L. W. TESSIER.

Le Jubilé, Recueil renfermant des Instructions sur l'excellence du Jubilé, avec des prières pour ce saint temps. Par un prêtre du diocèse, Montréal. E. Senécal, éditeur, 144, p. in 18, 1865.

Voici un petit livre, plein d'instruction et de prières, que l'on ne saurait trop recommander aux personnes pieuses et à toutes celles qui, aux approches des grands jours du Jubilé, veulent se pénétrer des fruits de grâce et de bénédiction dont Dieu favorise alors ses fidèles.

L'auteur commence par citer un extrait de la lettre apostolique de N. S. P. le Pape en date 8 décembre 1864 accordant le Jubilé, qu'il fait suivre d'un autre extrait du mandement de Mgr. l'Évêque de Montréal à la même occasion.

Il consacre ensuite un chapitre à enseigner ce que c'est que le Jubilé, qui, institué chez les Juifs, en mémoire de la délivrance de leur servitude d'Égypte, et célébré cinquante ans après leur entrée en possession de la terre promise, a servi de modèle à l'Église pour établir, comme dans l'ancienne loi, une année de grâce et de pardon. Tout le reste du livre continue à instruire de cette manière et à mettre, au moyen de nombreuses et belles prières, le fidèle en état de gagner l'indulgence plénière que le Vicaire de J.-C. sur la terre vient d'accorder au monde catholique. Espérons que le travail du pieux auteur ne sera pas perdu, et qu'aux éloges et aux recommandations de Mgr. de St. Hyacinthe et de M. l'Administrateur du Diocèse de Montréal viendront se joindre les suffrages du public.

J. ROYAL.